

Quelle procédure pour obtenir votre classement ?

ANNEXE 5

Vous êtes propriétaire.

Vous ou votre mandataire commande une visite auprès de notre Service Meublés de Sarlat – Périgord Noir (en ayant pris soin de faire la déclaration au préalable en mairie où est situé le meublé, d’après le document Cerfa n°14004*02).

Notre service vous fournit un dossier de demande de classement à retourner signer :

- Cette **note d’information** sur toute la procédure administrative
- Formulaire de commande de visite de meublés
- Le document Cerfa n°11819*03
- Le tableau de classement avec lequel vous déterminerez la catégorie de classement souhaitée

Le coût de la visite



Sont inclus les frais liés au déplacement et au suivi du dossier.

Une réduction de 25% sera appliquée si vous avez plus de 3 locations et si les visites ont lieu le même jour à la même adresse. En cas de non présence du propriétaire au rendez-vous fixé, 50% du montant sera retenu.

Chèque à faire à l’ordre du Trésor Public

Délai de réalisation de la visite de contrôle

Nous nous engageons à réaliser la visite dans un délai de 2 mois maximum à réception du formulaire. En raison de l’occupation des locations pendant la période d’été, la période des visites aura lieu toute l’année hormis les mois de juillet et août.

La procédure

La visite d'inspection est réalisée par un agent agréé qui vérifie la conformité des critères, contrôle les équipements, les aménagements, les services aux clients, l'accessibilité et tous les éléments mis en place en faveur du développement durable (ensemble des critères de l'annexe I de l'arrêté du 2 août 2010 fixant les normes et procédures de classement).

Le service meublé fixera avec vous le rendez-vous.

Vous devez préparer votre logement en vue de la visite d'un agent de contrôle en configuration prêt à louer (comme si vous alliez accueillir des locataires).

Le classement sera délivré directement par l'Office de Tourisme Sarlat Périgord Noir : délai de 1 mois maximum après la visite.

Le classement est prononcé pour une durée de 5 ans.

Notre structure s'engage à ne subordonner la demande de classement à aucune adhésion ou offre de commercialisation. Tout classement reste en effet volontaire et est indépendant de toute cotisation ou label.



Service Classement des Meublés
Office de Tourisme
Sarlat Périgord Noir

Tél : 05.53.31.45.40

classement@sarlat-tourisme.com

Référente : Claire PUYBARAUD

Coordonnées

Office de Tou
Mlle Puybara

24200 Sarlat

Tél : 05-53-31-45-40

Email : classement@sarlat-tourisme.com